ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 125816

Texte de la question

Mme Sandrine Mazetier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la surcharge des classes qui affecte de nombreuses écoles maternelles dans le 12e arrondissement. Le 26 avril 2011, il affirmait qu'à la rentrée 2012 l'effectif moyen en maternelle serait de 25 élèves par classe. Or la communauté éducative s'inquiète de constater que dans la quasi-totalité des écoles maternelles du 12e arrondissement, on compte d'ores et déjà plus de 27 élèves par classe, et parfois même plus de 30 élèves. Pour permettre à l'école maternelle de remplir ses missions, parmi lesquelles la socialisation et l'apprentissage du langage, les enseignants doivent être en mesure d'assurer un suivi personnalisé des élèves, de repérer leurs difficultés - passagères ou non - et de mettre en place un accompagnement des élèves concernés. Dans ces conditions de sureffectif, on assiste à une dégradation des conditions d'accueil des élèves et des conditions de travail des équipes enseignantes, ainsi qu'à un nouveau recul de la scolarisation des enfants de deux ans, particulièrement dommageable parmi les populations les plus défavorisées. Les récentes annonces de suppression de 14 000 postes d'enseignants, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, le démantèlement progressif des RASED et le relèvement des seuils d'ouverture, ne sont pas pour rassurer les familles, les enseignants et les élus sur les conditions de la rentrée 2012-2013 dans les écoles maternelles du 12e. C'est pourquoi elle l'interroge quant aux moyens qu'il compte mettre en oeuvre pour permettre au service public d'éducation de remplir sa mission et de contribuer à la réduction des inégalités.

Données clés

Auteur : Mme Sandrine Mazetier
Circonscription : Paris (8e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 125816
Rubrique : Enseignement maternel et primaire
Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 janvier 2012, page 203
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)